Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 038-200030658-20231211-2023_195-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/195 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 5 décembre 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.
Votants : 39 Pour : 39

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR L'OPERATION « ACCOMPAGNEMENT PARCOURS RENFORCE VERS L'EMPLOI (PER RSA) » POUR LE SECOND SEMESTRE 2023

La Communauté de communes du Trièves mène depuis plusieurs années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) avec le concours des autres acteurs et partenaires départementaux (Pôle Emploi, collectivités locales, associations…) œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
Dans le cadre de ce travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de Communes effectue chaque année une demande de subvention permettant de mettre en œuvre une opération intitulée « Accompagnement renforcé vers l'emploi » auprès des allocataires du RSA.
La présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre.
La CCT a délibéré en novembre pour la demande subvention pour 2024. Pour l'année 2023, dans l'attente du nouvel appel à projet du Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi, le Département a souhaité que la demande se fasse en deux fois (1er et 2ème semestre), la présente délibération concerne la demande pour le 2ème semestre 2023. Il est proposé de solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 12 825 € et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 12 825€, à signer la convention afférente et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/12/23 *et de sa publication le* 22/12/23